

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ABROGE ET REMPLACE
DELIBERATION AUTORISANT LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

DELIBERATION N° 30
Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2026 ;

Par délibération n° 29 du 22 octobre 2004, le Conseil d'administration a fixé les modalités de mise en œuvre du travail à temps partiel au sein de l'établissement, conformément au décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale.

Afin d'actualiser ces dispositions et d'élargir les possibilités de recours au temps partiel, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'abroger et de remplacer la délibération n° 29 du 22 octobre 2004 ;
- de fixer les quotités de temps partiel sur autorisation à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 % de la durée hebdomadaire de travail ;
- de fixer les quotités de temps partiel de droit pour raisons familiales à 50 %, 60 %, 70 % et 80 % de la durée hebdomadaire de travail.

Ces dispositions sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et contractuels employés à temps complet ou à temps non complet au sein de l'établissement.

Le temps partiel sur autorisation est accordé, sous réserve des nécessités de service, pour une durée comprise entre six mois et un an. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée, dans la limite de trois ans.

Le temps partiel de droit est accordé dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les modalités d'application du temps partiel sont celles définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

de Wattrelos, le 23/06/2026
Le Maire, Président du CCAS
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT
Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.